

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH



Fiche signalétique du 14/12/2022, révision 3

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination et code commercial: H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Vernis transparente acrylique à deux composants pour carrosserie.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Industria Chimica Reggiana I.C.R. Spa

(subject to management and coordination by sole shareholder company PPG Industries Inc.)

Via Gasparini, 7 42124 REGGIO EMILIA Italia

Tel. +39 0522/517803 Fax +39 0522/514384

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sdsre@icrsprint.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel. +39 0522-517803

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.

⚠ Attention, Skin Sens. 1A, Peut provoquer une allergie cutanée.

⚠ Attention, Carc. 2, Susceptible de provoquer le cancer.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart des flammes nues — Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs ou les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P312 Appeler un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

acétate de n-butyle

Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques

4-méthylpentan-2-one

Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle

Dérivés de benzotriazole

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classement par catégorie
$\geq 25\%$ - $< 30\%$	acétate de n-butyle	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	607-025-00-1 123-86-4 204-658-1 01- 2119485493- 29	<p>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226</p> <p>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336</p> <p>EUH066</p>
$\geq 7\%$ - $< 10\%$	Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques	CAS: EC: REACH No.:	64742-95-6 918-668-5 01- 2119455851- 35	<p>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226</p> <p>⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304</p> <p>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335</p> <p>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336</p> <p>⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411</p> <p>EUH066</p>
$\geq 5\%$ - $< 7\%$	4-méthylpentane-2- one	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	606-004-00-4 108-10-1 203-550-1 01- 2119473980- 30	<p>⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225</p> <p>⚠ 3.6/2 Carc. 2 H351</p> <p>⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332</p> <p>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336</p> <p>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p> <p>EUH066</p> <p>Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l</p>
$\geq 3\%$ - $< 5\%$	acétate de 2- butoxyéthyle	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	607-038-00-2 112-07-2 203-933-3 01- 2119475112- 47	<p>⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312</p> <p>⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332</p>
$\geq 0.5\%$	Dérivés de	Numéro	607-176-00-3	⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

- < 1%	benzotriazole	Index: 104810-48-2 CAS: EC: 400-830-7 REACH No.: 01-0000015075-76	1B H317 ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 0.25% - < 0.5%	Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	CAS: 1065336-91-5 EC: 915-687-0 REACH No.: 01-2119491304-40	⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317 ⚠ 3.7/2 Repr. 2 H361 ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

L'ensemble des composants de ce produit, sauf celles exemptées d'enregistrement, a été enregistré via le système REACH.

Les substances reportées sans numéro CAS dans la section 3 sont exemptées d'enregistrement.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute. Si l'irritation persiste: consulter un médecin.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN et lui montrer la fiche de sécurité.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. APPELER UN MEDECIN.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO₂ ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Eau.

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde. CO, CO₂.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Voir Point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
UE - TWA(8h): 241 mg/m³, 50 ppm - STEL: 723 mg/m³, 150 ppm
ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr
Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques - CAS: 64742-95-6
UE - TWA(8h): 100 mg/m³, 19 ppm
4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1
Italy - TWA(8h): 83 mg/m³, 20 ppm - STEL(): 208 mg/m³, 50 ppm
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - STEL: 75 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, dizziness,

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

headache

UE - TWA(8h): 83 mg/m³, 20 ppm - STEL: 208 mg/m³, 50 ppm

acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2

UE - TWA(8h): 133 mg/m³, 20 ppm - STEL: 333 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A3 - Hemolysis

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Consommateur: 102.34 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 960 mg/m³ - Consommateur: 859.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 960 mg/m³ - Consommateur: 859.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 480 mg/m³ - Consommateur: 102.34 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 480 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques - CAS: 64742-95-6

Travailleur professionnel: 25 mg/kg - Consommateur: 11 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 150 mg/m³ - Consommateur: 32 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 11 mg/m³ - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1

Travailleur professionnel: 83 mg/m³ - Consommateur: 14.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 208 mg/m³ - Consommateur: 115.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 83 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 208 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 11.8 mg/kg - Consommateur: 4.2 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2

Travailleur professionnel: 133 mg/m³ - Consommateur: 67 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 27 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Consommateur: 4.3 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Consommateur: 18 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Travailleur professionnel: 773 mg/m³ - Consommateur: 499 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 333 mg/m³ - Consommateur: 166 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 102 mg/kg - Consommateur: 36 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle - CAS: 1065336-91-5

Travailleur professionnel: 1.27 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 1.8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.9 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.31 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

Consommateur: 0.18 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Cible: STP - valeur: 35.6 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l

Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.36 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.09 mg/kg

Cible: Soil - valeur: 0.09 mg/kg

4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1

Cible: Soil - valeur: 1.3 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 8.27 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.83 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.6 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.06 mg/l

Cible: Intermittent emissions - valeur: 1.5 mg/l

Cible: Purification plant - valeur: 27.5 mg/l

acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2

Cible: Purification plant - valeur: 90 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.304 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0304 mg/l

Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.56 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.03 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.203 mg/kg

Cible: Soil - valeur: 0.68 mg/kg

Cible: Oral - valeur: 0.06 g/kg

Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle - CAS: 1065336-91-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.0022 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00022 mg/l

Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.009 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.05 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.11 mg/kg

Cible: Soil - valeur: 0.21 mg/kg

Cible: Purification plant - valeur: 1 mg/l

Indicateurs Biologiques d'Exposition

4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1

valeur: 1 mg/L - modérée: Urine - Indicateur biologique: Cétone

- Période d'échantillonnage: Fin du tour

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau EN 14605 Type 4 (p.ex Tyrek).

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, EN374 Classe 3 (B-F-I).

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	N.A.	--	--
Odeur:	Typique de Solvants	--	--
Seuil d'odeur :	N.D.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	- 84°C	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	116°C	--	--
Inflammabilité:	Flam. Liq. 3, H226	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.D.	--	--
Point éclair:	27 °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	448°C	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	> 20,5 mm ² /sec (40 °C)	--	--
Hydrosolubilité:	Insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.D.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):		--	--
Pression de vapeur:	20,9 hPa	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.984 g/cm ³	--	--
Densité de vapeur relative:	> 1	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Propriétés explosives:	N.D.	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.D.	--	--
Viscosité:	> 20.5 mm ² /s (40°C)	--	--
Propriétés comburantes:	N.D.	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de nitrures.
Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts, de réducteurs forts.
- 10.4. Conditions à éviter
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :
N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 21.1 mg/l - Durée: 4h

Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques - CAS: 64742-95-6

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 6193 mg/m³ - Source: OECD 403

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3492 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 3160 mg/kg - Source: OECD 402

4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris = 23.29 g/m³

ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2080 mg/kg

ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 2000 g/kg

ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL(C) - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 250 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2400 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 3200 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 1580 mg/kg

Dérivés de benzotriazole - CAS: 104810-48-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5.8 mg/l
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: GUINEA PIG Positif

Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle - CAS: 1065336-91-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3.230 mg/kg

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Les composants du produit peuvent être absorbés par l'organisme par inhalation. Principaux symptômes: étourdissements, narcose, toux, nausées, vomissements, maux de tête, perte de conscience, essoufflement. Une exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques - CAS: 64742-95-6

Inhalation: Les concentrations de vapeur au-dessus des niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des étourdissements, sont anesthésiques et peuvent provoquer d'autres effets sur le système nerveux central. Contact avec la peau: faible indice de toxicité Un contact fréquent ou prolongé peut dessécher la peau, favorisant l'apparition de dermatites. Contact avec les yeux: Peut causer un léger inconfort oculaire avec une légère irritation, mais n'endommage pas les tissus oculaires. Ingestion: même de petites quantités de liquide introduites dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement, peuvent provoquer une bronchopneumonie ou un œdème pulmonaire. indice minimal de toxicité.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 44 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 648 mg/l - Durée h: 72
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96

Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques - CAS: 64742-95-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3.2 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.9 mg/l - Durée h: 72
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9.2 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: NOELR

4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 200 mg/l - Durée h: 48
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 179 mg/l - Durée h: 96
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 30 mg/l
Point final: NOEC - Espèces: Algues > 146 mg/l

Dérivés de benzotriazole - CAS: 104810-48-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 4 mg/l - Durée h: 48

Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle - CAS: 1065336-91-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.97 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus, OECD 203

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 7.9 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss, OECD 203

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.9 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio, OECD

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 20 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1.68 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Mobile. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides doivent être considérés des ordures spéciales livrables aux décharges de type 2B. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Les récipients vides doivent être considérés des ordures spéciales livrables aux décharges. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



Quantités limitées, non soumises à la réglementation ADR : Emballages internes positionnés sur barquettes à film rétractable ou film tendu : pour emballage interne jusqu'à 5 litre et colis jusqu'à 30 kg.

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
ADR-UN Number:	1263	
IATA-UN Number:	1263	
IMDG-UN Number:	1263	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
ADR-Shipping Name:	PEINTURES	
IATA-Shipping Name:	PEINTURES	
IMDG-Shipping Name:	PEINTURES	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
ADR-Class:	3	
ADR-Etiquette:	3	
ADR - Numéro d'identification du danger :	30	
IATA-Class:	3	
IATA-Label:	3	
IMDG-Class:	3	
IMDG-Classe:	3	
14.4. Groupe d'emballage		
ADR-Packing Group:	III	
IATA-Packing group:	III	
IMDG-Packing group:	III	
14.5. Dangers pour l'environnement		
ADR-Polluant environnemental:	Non	
IMDG-Marine pollutant:	Non	
IMDG-EmS:	F-E , S-E	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
ADR-Subsidiary hazards:	-	
ADR-S.P.:	163 367 640E 650	
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):		3 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	355	
IATA-Subsidiary hazards:	-	
IATA-Cargo Aircraft:	366	
IATA-S.P.:	A3 A72 A192	
IATA-ERG:	3L	
IMDG-Page:	3372	
IMDG-Subsidiary hazards:	-	
IMDG-MFAG:	310	
IMDG-Stowage and handling:	Category A	
IMDG-Segregation:	-	
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		
N.A.		

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3
Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 20
Restriction 30
Restriction 70
Restriction 75

Composés Organiques Volatils - COV = 455.00 g/Kg = 447.72 g/l

Substances volatiles CMR = 0.02 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.30

Fraction non volatile(% wt):54.5

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Carc. 2	3.6/2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Repr. 2	3.7/2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Skin Sens. 1A, H317	Méthode de calcul
Carc. 2, H351	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de

Fiche de Données de Sécurité

H55 GT CLEAR HS ANTISCRATCH

recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition -
Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Non disponible
N.D.:	Not determined.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps